



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 6 MAI 2010, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Michel Aubin, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Martin, conseiller
Monsieur Denis Millier, conseiller
Monsieur Jean Murray, conseiller
Madame Louise Lavigne, conseillère
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Madame Diane Lavoie, conseillère
Monsieur Martin Lévesque, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Assistaient également :

Madame Véronique Côté, responsable de la gestion des cours d'eau de la MRC
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la MRC
Monsieur François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2010
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 4 mai 2010 du Comité des finances
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 8 avril 2010 du Comité conjoint de communication
10. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2010 du Comité de développement culturel
11. Matières résiduelles putrescibles : déclaration de compétence à la MRC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

12. Pacte rural : acceptation de projets
 - 12.1 Coop de solidarité de santé Saint-Denis-sur-Richelieu
 - 12.2 Coopérative de solidarité le Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu
 - 12.3 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste - patinoire multisports
 - 12.4 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu - patinoire multifonctionnelle
 13. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 13.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - Règlement numéro 1248-190-2010 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1248-192-2010 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1250-46-2010 modifiant le règlement de lotissement
 - 13.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-177A modifiant le règlement de zonage
 14. Affectation du surplus des états financiers pour l'année 2009
 15. Forum Jeunesse Montérégie Est : nomination de représentants
 16. Aide financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 17. Arrondissement historique de Carignan : abrogation du statut
 18. Protection des bois
 - 18.1 Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire
 - 18.2 Règlement de contrôle intérimaire : avis de motion
 19. Règlement numéro 33-10-5 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire agricole numéro 33-02
 20. Règlement numéro 32-10-6 modifiant le Schéma d'Aménagement Révisé : adoption
 21. Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : demande de modification au Schéma d'Aménagement Révisé
 22. Plan métropolitain d'aménagement et de développement : processus d'élaboration proposé
 23. Cours d'eau
 - 23.1 Cours d'eau Jodoin et Décharge Alix : octroi du contrat
 - 23.2 Entente interrégionale pour la gestion des cours d'eau avec la ville de Longueuil
 - 23.3 Branche 15 du ruisseau Beloeil : approbation de facture
 24. Demandes d'appui
 - 24.1 MRC des Pays-d'en-Haut : financement des MRC
 - 24.2 FQM : financement de la collecte sélective et politique de gestion des matières résiduelles
 - 24.3 Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu : demande d'intervention au BAPE pour l'oléoduc Montréal-Portland
 25. Divers
 26. Interventions de l'assistance
 27. Clôture de la séance
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

10-05-123

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande s'il est possible d'obtenir les résultats de la mission en Suède et du colloque portant sur la biométhanisation organisés par la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2010

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|---|
| 10-350 | 12-03-10 | Lettre de MADAME LOUISE PANNETON, greffière par intérim, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 10-02-65 et nous demandant de signer l'entente portant sur les travaux dans le cours d'eau Décharge des Quinze, branche 2. |
| 10-351 | 15-03-10 | Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6. |
| 10-352 | 15-03-10 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 40-06.2 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux de la MRC. |
| 10-353 | 15-03-10 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1137, pour avis d'opportunité. |
| 10-354 | 16-03-10 | Lettre de MADAME LOUISE PANNETON, greffière par intérim, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 10-297 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 10-355 | 16-03-10 | Lettre de MADAME LOUISE PANNETON, greffière par intérim, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 10-298 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 10-356 | 16-03-10 | Lettre de MONSIEUR ROBERT SABOURIN, directeur régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous transmettant le versement 2009-2010 prévu au Pacte rural 2007-2014. |
| 10-357 | 16-03-10 | Lettre de MONSIEUR CÉDRIC BOURGEOIS, président, TRANSFERT ENVIRONNEMENT, nous proposant leurs services professionnels dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles. |
| 10-358 | 16-03-10 | Courriel de MADAME ISABELLE GARDNER, placements Culture, CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES, nous demandant une rencontre afin de présenter le bilan du programme Placements Culture. |



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-359 16-03-10 Certificat de publication de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-360 17-03-10 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 414-E, pour avis d'opportunité.
- 10-361 17-03-10 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-82, pour avis de conformité.
- 10-362 17-03-10 Lettre de MADAME MARYSE BOUCHER, secrétaire au greffe, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-363 17-03-10 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-364 17-03-10 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du conseil d'administration, le 25 mars 2010.
- 10-365 17-03-10 Lettre de MADAME BÉATRICE MORF, conseillère en recherche, et de MONSIEUR YVAN ROMPRÉ, conseiller en recherche, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un document, intitulé : « Rapport de consultation des MRC et des CIT des couronnes Nord et Sud ».
- 10-366 18-03-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 149 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire numéro 49.
- 10-367 18-03-10 Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-368 18-03-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 150 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 10-369 18-03-10 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAI, nous transmettant la résolution numéro 2010-02-033 portant sur un appel de candidatures dans le cadre de la création d'une société d'économie mixte pour l'opération d'un centre de biométhanisation.
- 10-370 18-03-10 Lettre de MONSIEUR JEAN MIGNAULT, coordonnateur, ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, nous invitant à faire partie de leur association.
- 10-371 18-03-10 Résolution numéro 2010-03-075 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-BB, pour avis de conformité.
- 10-372 18-03-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR JACQUES LA RUE, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, adressée à MONSIEUR JACQUES VILLEMAIRE, président, CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT, portant sur la délégation de certains pouvoirs d'octroi d'aides financières à un comité d'investissement.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-373 18-03-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative - direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-374 18-03-10 Lettre de MONSIEUR RICARDO HRTSCHAN, avocat, RICARDO HRTSCHAN AVOCAT, nous informant d'un plaidoyer de non-culpabilité pour un dossier d'infraction dans un cours d'eau et demandant une copie du dossier de preuve.
- 10-375 19-03-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 162-16 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 10-376 19-03-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE DELISLE, président, COMMISSION MUNICIPALE, nous transmettant un dépliant sur la médiation et l'arbitrage des différends.
- 10-377 19-03-10 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-378 19-03-10 Courriel de MONSIEUR ALAIN LAROCHE, secrétaire au conseil d'administration provisoire, COALITION TRAIN RAPIDE : OBJECTIF RIVE-SUD, nous invitant à une assemblée générale constitutive, le 31 mars 2010, et nous demandant d'adhérer à titre de membre de la coalition.
- 10-379 22-03-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-380 22-03-10 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant l'entente relative à la gestion de travaux d'entretien dans la Branche 37 du cours d'eau Beloeil, pour signatures.
- 10-381 22-03-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE MAILHOT, AECON, nous informant de la nouvelle technologie de biométhanisation et nous offrant leurs services.
- 10-382 22-03-10 Lettre de MADAME LUCIE CHOLETTE, secrétaire service du greffe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-383 22-03-10 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-384 22-03-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-385 22-03-10 Lettre de MADAME GINETTE BUREAU, RECYC-QUÉBEC, félicitant monsieur Gilles Plante à titre d'administrateur à la Fédération québécoise des municipalités et nous informant de leurs services.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-386 22-03-10 Télécopie de MONSIEUR DAVID ROUSSEAU, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de la conformité des soumissions pour les travaux sur les cours d'eau Jodoin et Décharge Alix.
- 10-387 22-03-10 Courriel de la MRC DE PIERRE-DE SAUREL, nous informant d'une formation pour les élus et membres du Comité de sécurité publique, le 12 avril 2010.
- 10-388 22-03-10 Courriel de MONSIEUR JÉRÔME GUAY, service des projets, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, demandant un certificat de conformité relativement aux travaux de reconstruction du pont sur le chemin Tétrault à Saint-Jean-Baptiste.
- 10-389 24-03-10 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant un avis juridique portant sur le règlement de contrôle intérimaire concernant la conservation des bois sur le territoire de la MRC.
- 10-390 24-03-10 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant une opinion juridique relativement à la réhabilitation du barrage du lac Hertel.
- 10-391 24-03-10 Lettre de MADAME MARTINE LORRAIN-CAYER, présidente, FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST, nous informant du lancement de la Course Montérégie Est, événement cinématographique régional destiné à la relève.
- 10-392 25-03-10 Invitation du COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 40^e D'OZIAS-LÉDUC, pour une soirée de retrouvailles, le 8 mai 2010.
- 10-393 25-03-10 Copie d'une lettre de MADAME DANIELLE TURCOTTE, directrice et secrétaire, COMMISSION DE TOPONYMIE, nous informant que le nom « Route du Richelieu » désigne un circuit touristique qui empruntera les deux rives de la rivière Richelieu.
- 10-394 26-03-10 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-395 26-03-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-190-2010 et 1250-46-2010, pour avis de conformité.
- 10-396 26-03-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-193-2010, pour avis de conformité.
- 10-397 29-03-09 Certificat de publication de MADAME NANCY FORTIER, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement numéro 32-10-6.
- 10-398 29-03-10 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de changements au niveau du programme d'aide financière aux MRC.
- 10-399 29-03-10 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE09-014 portant sur leur avis à l'égard du projet de règlement numéro 32-10-6 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 10-400 29-03-10 Courriel de MONSIEUR ROBERT DESMARAIS, directeur général, MRC BROME-MISSISQUOI, nous transmettant une invitation à une rencontre de travail sur la gestion des cours d'eau des MRC de la Montérégie, le 1^{er} avril 2010.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-401 29-03-10 Décision de la CPTAQ portant sur une demande d'amorcer les démarches nécessaires pour une demande à portée collective.
- 10-402 30-03-10 Courriel de MADAME JACINTHE MARCOUX, mairesse, MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES, nous transmettant un courriel adressé au ministre des Finances, monsieur Raymond Bachand, dans le but d'influencer le prochain budget, pour appui du Conseil.
- 10-403 30-03-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet de règlement d'urbanisme numéro 1248-192-2010, pour avis de conformité.
- 10-404 29-03-10 Télécopie de MONSIEUR MARC-ANDRÉ DOLBEC, directeur - service de prévention, AST, nous informant d'une prochaine vérification de la CSST concernant notre participation à la mutuelle de prévention.
- 10-405 31-03-10 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous invitant à leur assemblée générale, le 7 mai 2010.
- 10-406 31-03-10 Lettre de MONSIEUR YVES MÉNARD, président, TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTERÉGIE, nous transmettant une copie du protocole d'entente qu'elle a signé avec le gouvernement du Québec, à titre informatif.
- 10-407 31-03-10 Lettre de MONSIEUR BILL HOWLAND, directeur, LAKE CHAMPLAIN BASIN PROGRAM, nous invitant au Sommet international concernant le Champlain Valley National Heritage Partnership, le 17 mai 2010.
- 10-408 31-03-10 Lettre de MADAME MARIE-CLAUDE BÉRUBÉ, coordonnatrice juridique, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant les ententes relatives à la gestion de divers travaux d'entretien de cours d'eau.
- 10-409 31-03-10 Courriel de MADAME MARTINE BEAULIEU, conseillère aux entreprises, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant une invitation du comité Femmes et développement local du Conseil économique du Haut-Richelieu pour son colloque, le 22 avril 2010.
- 10-410 01-04-10 Lettre de MONSIEUR MICHEL LEMOINE, direction générale des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous rappelant de leur faire parvenir les indicateurs de gestion 2008.
- 10-411 01-04-10 Communiqué de MADAME VÉRONIQUE BELLEMARE BRIÈRE, coordonnatrice à la culture, VILLE DE BELOEIL, nous informant d'une consultation publique sur le projet de politique culturelle de la ville de Beloeil, le 3 avril 2010.
- 10-412 01-04-10 Lettre de MADAME ISABELLE ROY, conseillère politique, CABINET DE LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 10-03-086 appuyant la MRC de Lajemmerais relativement à l'identification des milieux humides au schéma d'aménagement.
- 10-413 06-04-10 Lettre de MADAME ISAMIE DUFOUR, coordonnatrice parcours et haltes, VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS, nous informant du passage du Grand tour 2010, du 8 au 13 août 2010.
- 10-414 07-04-10 Lettre de MADAME MARYSE BOUCHER, secrétaire, greffe, direction générale et cabinet du maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro E-445, pour avis d'opportunité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-415 07-04-10 Lettre de MADAME MANON BOUTHOT, directrice générale, CENTRAIDE, nous transmettant leur rapport annuel 2009.
- 10-416 08-04-10 Courriel de MADAME CHRISTIANE PELLETIER, secrétaire à l'environnement, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant l'ordre du jour de la journée d'étude sur la biométhanisation, le 9 avril 2010.
- 10-417 08-04-10 Courriel de MADAME LINDA GAUTHIER, secrétaire, MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, nous informant du décès de la mère de leur préfet, monsieur Michel Lavoie.
- 10-418 08-04-10 Invitation de MONSIEUR YVES L. DUHAIME, président d'honneur, FONDATION GUY CHEVRETTE, à un cocktail dînatoire, le 25 mai 2010.
- 10-419 08-04-10 Lettre de MONSIEUR BRUNO ST-LAURENT, directeur permis et ingénierie, PIPELINE SAINT-LAURENT, nous demandant de compléter le certificat de conformité concernant leur projet Pipeline Saint-Laurent.
- 10-420 08-04-10 Courriel de MADAME GAÉTANE CHICOINE, adjointe administrative, CRE MONTÉRÉGIE, nous transmettant un formulaire de renouvellement de notre adhésion à leur organisme.
- 10-421 08-04-10 Courriel de MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY, analyste principal, PÊCHES ET OCÉANS CANADA, nous transmettant un document, intitulé : « Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux de moins de 25 mètres ».
- 10-422 09-04-10 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, nous invitant à une rencontre sur l'enjeu des hydrocarbures en milieu terrestre, le 8 avril 2010.
- 10-423 09-04-10 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS PAGÉ, directeur chargé de projet, GÉOLOCATION, nous transmettant une offre de services professionnels en géomatique municipale.
- 10-424 09-04-10 Courriel de MADAME LINDA CREVIER, coordonnatrice, RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant des informations sur le Prix hommage 2010.
- 10-425 12-04-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice et greffière des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 845-125-1.
- 10-426 12-04-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2010 de la MRC.
- 10-427 12-04-10 Copie d'une lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2010-04-106 appuyant la municipalité d'Amqui dans sa demande d'interdire l'entreposage et l'enfouissement des déchets radioactifs sur son territoire.
- 10-428 12-04-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les seconds projets de règlement d'urbanisme numéros U-120-124 et U-130-40, pour avis de conformité.
- 10-429 12-04-10 Lettre de MADAME ANNIE GOUDREAU, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, portant sur l'abrogation du statut d'arrondissement historique de Carignan et nous demandant notre avis sur ce projet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-430 13-04-10 Lettre de MADAME SUZANNE CHARTRAND, présidente, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous transmettant leur rapport annuel 2008-2009.
- 10-431 13-04-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE GAUTHIER, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant les originaux des ententes signées concernant la gestion des programmes d'habitation.
- 10-432 13-04-10 Lettre de MONSIEUR ROGER LÉFEBVRE, président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous remerciant de notre collaboration dans le dossier de demande à portée collective en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- 10-433 13-04-10 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du conseil d'administration le 28 avril 2010.
- 10-434 13-04-10 Lettre de MONSIEUR SERGE MICHEL RATHLE, citoyen, nous informant de ses démarches relativement à un projet de ligne téléphonique montréalaise multilingue.
- 10-435 13-04-10 Télécopie de MADAME LINDA LAPLANTE, service du greffe, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 10-02-53 demandant au Conseil de la MRC de modifier son règlement numéro 32-09-4 afin de retirer l'arrondissement historique sur leur territoire.
- 10-436 14-04-10 Lettre de MADAME CHANTAL LANOIX, COMITÉ DES PIPELINES, nous informant des risques reliés à des travaux à proximité des réseaux de pipelines
- 10-437 14-04-10 Lettre de MADAME ANNIE GOUDREAU, directrice, et de MONSIEUR MICHEL LAGACÉ, président, FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP), portant sur les modifications aux modalités relatives à la formation des agents VVAP.
- 10-438 14-04-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 32-10-6 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 10-439 14-04-10 Courriel de MONSIEUR MARC-ANDRÉ GUERTIN, résidant de Mont-Saint-Hilaire, transmettant ses commentaires relatifs à un article paru dans l'Oeil Régional concernant le projet de biométhanisation pour la Couronne Sud.
- 10-440 14-04-10 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS GAUTHIER, président, TVR9, nous transmettant une invitation à devenir membre de la télévision communautaire.
- 10-441 14-04-10 Courriel de MADAME FLORENCE JUNCA ADENOT, présidente, COMITÉ D'ORGANISATION DU COLLOQUE, nous invitant au Colloque sur l'électrification des transports terrestres au Québec, les 20 et 21 mai 2010.
- 10-442 14-04-10 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, MRC DE PIERRE-DE SAUREL, nous transmettant deux communiqués de presse émis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur le développement gazier.
- 10-443 19-04-10 Résolution numéro 10.87 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, mentionnant que la municipalité est favorable à ce que la MRC déclare compétence en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles putrescibles.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-444 19-04-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, adressée à MONSIEUR DENIS LAVOIE, président, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT, portant sur les revenus de la taxe pour le financement et le développement des centres d'urgence 911 ainsi que la qualité du service de répartition.
- 10-445 19-04-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, adressée à MADAME KATHLEEN WEIL, ministre, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, transmettant la résolution numéro 2010-85-T appuyant la MRC de l'Assomption relativement aux procédures judiciaires concernant le TAQ et la CPTAQ.
- 10-446 19-04-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-177A, pour avis de conformité.
- 10-447 19-04-10 Lettre de MADAME LOUISE DUQUET, secrétaire de la corporation, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 15 mai 2010.
- 10-448 19-04-10 Lettre de MONSIEUR LUC MARTINET, directeur, FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST, relativement à la nomination d'élus au comité d'analyse et au comité de sélection du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).
- 10-449 19-04-10 Courriel de MADAME SANDRA PARIS, COVABAR, sollicitant un renouvellement de cotisation pour l'année 2010.
- 10-450 19-04-10 Courriel de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, nous confirmant la date de la prochaine rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, soit le 28 mai 2010.
- 10-451 20-04-10 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÈREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le premier projet de règlement d'urbanisme numéro 362-02-2010, pour avis de conformité.
- 10-452 21-04-10 Courriel de MADAME GISÈLE FLOC'H ROUSSELLE, directrice générale, CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant un mémoire portant sur le projet de loi 79.
- 10-453 21-04-10 Courriel de MONSIEUR GUY CHARLAND, secrétaire-trésorier, FONDATION VVAP, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 4 mai 2010.
- 10-454 22-04-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-04-092 octroyant le contrat de services professionnels pour la branche numéro 29 du cours d'eau Coderre (Second Ruisseau).
- 10-455 22-04-10 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité du règlement numéro 32-10-6 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 10-456 22-04-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2010-04-293 demandant au Conseil de la MRC d'adopter des mesures de contrôle intérimaire afin de protéger l'intégrité des bois et des sites d'intérêt écologique durant le processus d'adoption du règlement numéro 32-09-5, modifiant le Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-457 22-04-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2010-1171, pour avis de conformité.
- 10-458 22-04-10 Courriel de MONSIEUR YVAN GENEST, directeur général, MRC DES PAYS D'EN-HAUT, nous transmettant la résolution numéro CM71-04-10 portant sur le financement des MRC, pour appui du Conseil.
- 10-459 22-04-10 Lettre de MONSIEUR MARIO CÔTÉ, président, FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (FCMQ), et de MONSIEUR PIERRE CHARBONNEAU, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUAD (FQCQ), nous informant de la création d'un comité conjoint en appui aux CRÉ.
- 10-460 22-04-10 Courriel de MADAME MARIE FERDAIS, direction régionale Richelieu, HYDRO-QUÉBEC, nous invitant à une rencontre d'information, intitulée : « Les collectivités et Hydro-Québec, une collaboration naturelle », en mai et juin 2010.
- 10-461 22-04-10 Courriel de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous invitant à leur assemblée générale annuelle et nous transmettant les documents inhérents.

PUBLICATIONS - MARS - AVRIL 2010

Loisir et sport point com	Vol. 10, no 1 Mars 2010
Urba	Vol. 31, no 1 Mars-Avril 2010
Gestion et technologie agricoles	Vol. 35, no 3 15 avril 2010

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

10-05-124

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 10-05, du chèque 16322 au chèque 16380, pour un montant total de 245 526,33 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

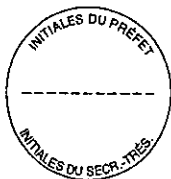
Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 4 MAI 2010 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 4 mai 2010 du Comité des finances.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 AVRIL 2010 DU COMITÉ CONJOINT DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 8 avril 2010 du Comité conjoint de communication.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2010
DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2010 du Comité de développement culturel.

POINT 11. MATIÈRES RÉSIDUELLES PUTRESCIBLES : DÉCLARATION DE COMPÉTENCE
À LA MRC

10-05-125

ATTENDU QU'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien, relativement au domaine des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le Conseil, après réflexion sur le sujet, entend gérer à l'échelle régionale la compétence relative au traitement des matières résiduelles putrescibles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'enclencher les procédures permettant d'officialiser la prise en charge de cette compétence par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal précisent les modalités applicables

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard du traitement des matières résiduelles putrescibles.

QUE la déclaration de compétence concerne toutes les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités locales du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour le suivi requis, selon les dispositions prévues aux articles 678.0.2.3 et suivant du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. PACTE RURAL : ACCEPTATION DE PROJETS

12.1 Coop de solidarité de santé Saint-Denis-sur-Richelieu

10-05-126

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le Pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE la Coop de solidarité de santé Saint-Denis-sur-Richelieu a présenté un projet visant l'acquisition d'une clinique accessible aux professionnels de la santé;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 50 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la MRC a analysé le projet de Coop de solidarité de santé Saint-Denis-sur-Richelieu et se dit favorable à ce qu'une aide financière soit versée;

ATTENDU QUE le Comité est d'avis que le dépôt du montage financier équilibré et des résolutions favorables des municipalités concernées sont des conditions à être préalablement rencontrées pour l'octroi de l'aide financière



No de résolution
ou annotation

10-05-126
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 50 000 \$ consentie à Coop de solidarité de santé Saint-Denis-sur-Richelieu, dans le cadre des fonds prévus au Pacte rural.

QUE l'aide financière soit accordée conditionnellement au dépôt du montage financier équilibré, des résolutions favorables des municipalités concernées et d'un extrait de résolution de la coopérative requérant le montant de 50 000 \$ du Pacte rural.

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer les documents nécessaires, au nom de la MRC, afin de permettre la réalisation du projet et, par conséquent, l'octroi d'une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Coopérative de solidarité le Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu

10-05-127

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le Pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité le Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté un projet visant l'ouverture d'un commerce de type magasin général selon une formule coopérative;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la MRC a analysé le projet de Coopérative de solidarité le Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu et se dit favorable à ce qu'une aide financière soit versée;

ATTENDU QUE le Comité est d'avis que les lettres émanant de la Caisse populaire Desjardins, du RISQ, de la FCAQ, de la Fiducie du Chantier de l'Économie sociale et d'Investissement Québec, confirmant leur apport financier, soient préalablement déposées pour l'octroi de l'aide financière

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ consentie à Coopérative de solidarité le Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans le cadre des fonds prévus au Pacte rural.

QUE l'aide financière soit accordée conditionnellement au dépôt des lettres émanant de la Caisse populaire Desjardins, du RISQ, de la FCAQ, de la Fiducie du Chantier de l'Économie sociale et d'Investissement Québec confirmant leur apport financier, tel que présenté au montage financier dans le cadre du Pacte rural.

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer les documents nécessaires, au nom de la MRC, afin de permettre la réalisation du projet et, par conséquent, l'octroi d'une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

12.3 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste - patinoire multisports

10-05-128

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le Pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a présenté un projet visant la réalisation d'une patinoire multisports;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la MRC a analysé le projet de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste et se dit favorable à ce qu'une aide financière soit versée;

ATTENDU QUE le Comité est d'avis qu'un engagement écrit de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, confirmant sa contribution financière de 179 349 \$, soit préalablement déposé pour l'octroi de l'aide financière

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ consentie à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, dans le cadre des fonds prévus au Pacte rural.

QUE l'aide financière soit accordée conditionnellement au dépôt d'un engagement écrit de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste confirmant sa contribution financière de 179 349 \$.

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer les documents nécessaires, au nom de la MRC, afin de permettre la réalisation du projet et, par conséquent, l'octroi d'une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu - patinoire multifonctionnelle

10-05-129

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le Pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a présenté un projet visant la réalisation d'une patinoire extérieure permanente multifonctionnelle;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la MRC a analysé le projet de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et se dit favorable à ce qu'une aide financière soit versée;

ATTENDU QUE le Comité est d'avis qu'un engagement écrit de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, confirmant sa contribution financière de 81 668 \$, soit préalablement déposé pour l'octroi de l'aide financière

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire



No de résolution
ou annotation

10-05-129
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ consentie à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, dans le cadre des fonds prévus au Pacte rural.

QUE l'aide financière soit accordée conditionnellement au dépôt d'un engagement écrit de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu confirmant sa contribution financière de 81 668 \$.

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer les documents nécessaires, au nom de la MRC, afin de permettre la réalisation du projet et, par conséquent, l'octroi d'une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

13.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-190-2010 modifiant le règlement de zonage

10-05-130

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-190-2010 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-190-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-190-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-04-050, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1248-190-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-190-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1248-192-2010 modifiant le règlement de zonage

10-05-131

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-192-2010 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-192-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-192-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-04-051, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-05-131
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1248-192-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-192-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1250-46-2010 modifiant le règlement de lotissement

10-05-132

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-46-2010 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-46-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-46-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-04-052, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1250-46-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-46-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-177A modifiant le règlement de zonage

10-05-133

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-177A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-177A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-177A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-04-053, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-177A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

10-05-133
(suite)

10-05-134

10-05-135

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-177A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. AFFECTATION DU SURPLUS DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2009

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année financière 2009 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 300 826 \$, portant le surplus accumulé à 566 118 \$ au 31 décembre 2009;

ATTENDU QU'un montant de 180 750 \$ a été prévu, comme affectation du surplus au budget 2010, lors du dépôt des prévisions budgétaires 2010 en novembre 2009;

ATTENDU QU'à la suite de la production des états financiers 2009, ce montant doit être révisé compte tenu des déboursés réalisés dans le cadre du pacte rural et que des dépenses additionnelles au budget 2010 doivent être comblées étant donné qu'elles ne l'ont pas été en 2009

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU D'affecter un montant additionnel de 204 790 \$, provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2009, aux dépenses suivantes en 2010 :

- services externes - dossier CMM	15 322 \$
- services externes - Pacte rural	174 468
- fonds tourisme CLD	15 000
	<hr/>
	204 790 \$

laissant un surplus accumulé non affecté de 180 578 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

ATTENDU QUE le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est desservi par le Forum Jeunesse Montérégie Est, ci-après le FJME;

ATTENDU QUE le FJME dispose d'un fonds de 542 958 \$ disponible pour la réalisation de projets initiés par des organismes locaux;

ATTENDU QUE les projets déposés dans le cadre de cet appel de projets seront analysés par un comité composé d'élus des MRC concernées;

ATTENDU QUE le FJME sollicite la participation de trois (3) élus de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour siéger au sein du comité d'analyse et de sélection des projets

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-05-135
(suite)

ET RÉSOLU QUE madame Diane Lavoie ainsi que messieurs Jacques Durand et Michel Martin soient et sont nommés à titre de représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du comité d'analyse et de sélection des projets du Forum Jeunesse Montérégie Est.

QUE monsieur Martin Lévesque soit et est nommé à titre de substitut au sein du comité d'analyse et de sélection des projets du Forum Jeunesse Montérégie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

10-05-136

ATTENDU QUE chaque MRC du Québec peut bénéficier d'une aide financière de la part du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette aide financière en 2010, la MRC doit soumettre au ministère un plan de travail exposant les actions qui seront réalisées avec l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE la MRC doit également présenter les actions qui ont été réalisées, en 2009, avec l'aide financière obtenue;

ATTENDU QU'un document à cet effet a été soumis au Conseil qui, après en avoir pris connaissance, s'en déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : « Programme d'aide financière aux MRC, bilan des activités 2009 et plan de travail 2010 ».

DE demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre du plan de travail pour l'année 2010, soit un montant de 52 581,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE CARIGNAN : ABROGATION DU STATUT

10-05-137

ATTENDU QUE la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a recommandé l'abrogation de l'arrondissement historique de Carignan;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié un avis, à cet effet, dans la Gazette officielle du Québec, le 16 septembre 2009;

ATTENDU QUE le 2 février 2010, la ville de Carignan, par sa résolution numéro 10-02-53, a confirmé qu'elle ne s'objectait pas à cette abrogation;

ATTENDU QUE, par une lettre datée du 9 avril 2010, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine demande à la MRC son avis sur l'abrogation du statut d'arrondissement historique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qu'il ne s'objecte pas à l'abrogation du statut d'arrondissement historique de Carignan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

10-05-138

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 18. PROTECTION DES BOIS

18.1 Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté le projet de règlement numéro 32-09-5, le 1^{er} octobre 2009;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 32-09-5 a pour objet de protéger la biodiversité des bois, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QU'un bois est un terrain d'une superficie d'un hectare (1 ha) et plus, à vocation naturelle et écologique, recouvert d'arbres, d'arbrisseaux, d'arbustes et autres plantes, et constitue un écosystème pour la faune et la flore;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC est constitué de moins de 18% de superficie boisée;

ATTENDU QUE, pour favoriser la survie de plusieurs espèces fauniques et floristiques, pour protéger la qualité de l'eau des cours d'eau, pour améliorer la qualité du paysage, pour limiter l'érosion des sols, pour atténuer certains effets climatiques, il faudrait tendre à accroître la superficie boisée de la MRC jusqu'à un seuil minimal de 30%, le tout tel que proposé par les orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE, pour protéger les bois, l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC d'adopter une résolution afin d'imposer certaines interdictions et de prévoir également des conditions particulières rattachées à ces interdictions;

ATTENDU QUE la MRC a adopté la résolution numéro 10-04-110 afin de protéger l'intégrité des bois, spécifiquement pour la ville de Chambly;

ATTENDU QU'il serait opportun de protéger l'intégrité des bois pour l'ensemble du territoire de la MRC et, par conséquent, de remplacer la résolution numéro 10-04-110

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte les dispositions suivantes à être appliquées pour les municipalités de son territoire, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Il est interdit d'abattre un arbre, d'un diamètre mesuré à hauteur de poitrine de 10 centimètres et plus, dans un bois (hors d'un périmètre d'urbanisation) situé dans une des municipalités citées précédemment.

Toutefois, il est permis d'abattre un tel sujet, pour les fins suivantes :

- a. éliminer un sujet mort, atteint d'une maladie, infesté d'insectes, en voie de dépérissement ou représentant un risque pour la santé et la sécurité d'une personne ou d'un bien;
- b. implanter un équipement d'utilité publique ou une infrastructure conforme à un règlement, décret, décision, autorisation et entente spécifique en vigueur;
- c. compléter un projet résidentiel, uniquement s'il est déjà amorcé;
- d. réaliser des travaux autorisés dans le littoral ou la rive d'un cours d'eau;
- e. réaliser des travaux en lien avec la production acéricole ou la récolte commerciale d'arbres, conformément à la réglementation en vigueur, sans effectuer de coupe à blanc;
- f. réaliser une activité récréative légère et extensive, compatible avec la préservation de la vocation forestière du bois.



No de résolution
ou annotation

10-05-138
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

La coupe, lorsque nécessaire, doit strictement être limitée à la superficie requise pour la mise en place de la construction ou de l'ouvrage ou pour la réalisation des travaux autorisés.

Il est également interdit de changer, en tout ou en partie, la vocation forestière d'un bois ou d'introduire un usage non compatible avec cette vocation.

La présence d'une construction, d'un ouvrage ou la réalisation de travaux autorisés ne peut avoir pour effet d'altérer les qualités écologiques d'un bois.

QUE les définitions suivantes s'appliquent pour l'administration de la présente résolution :

arbre : grande plante ligneuse, fixée au sol par un système racinaire, et dont la partie aérienne est garnie de ramifications recouvertes de feuilles ou d'épines;

bois : terrain à vocation forestière, recouvert d'arbres, d'arbrisseaux, d'arbustes et autres plantes et constitue un écosystème pour la faune et la flore;

coupe à blanc : coupe rase totale ou partielle d'un bois.

QUE le fonctionnaire responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme de chacune des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est désigné pour appliquer les dispositions de la présente résolution.

QUE le non-respect d'une ou de plusieurs dispositions de la présente résolution constitue une infraction. Quiconque commet une infraction est passible des pénalités suivantes :

- a. cent dollars (100,00 \$) d'amende pour chaque arbre, après une première infraction;
- b. deux cents dollars (200,00 \$) d'amende pour chaque arbre, après une récidive.

QUE la MRC ou toute personne intéressée puisse entreprendre un recours afin de faire cesser une infraction à la présente résolution, aux frais de la personne qui commet l'infraction, et d'obliger la remise en état du terrain en cause.

QUE la présente résolution entre en vigueur le 6 mai 2010 et que, par conséquent, la résolution numéro 10-04-110 soit et est abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2 Règlement de contrôle intérimaire : avis de motion

10-05-139

AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR DENIS LAVOIE, À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE CONCERNANT LA PROTECTION DES BOIS SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 19. RÈGLEMENT NUMÉRO 33-10-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE AGRICOLE NUMÉRO 33-02

10-05-140

ATTENDU QUE la CPTAQ a émis une décision, en vertu de l'article 59 de la loi, concernant la démarche d'identification des îlots déstructurés complétée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'une des conditions pour rendre les résultats de la demande à portée collective opérationnels est l'adoption, par la MRC, d'un règlement de contrôle intérimaire qui fixe les conditions applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 1^{er} octobre 2009

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Millier
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand



No de résolution
ou annotation

10-05-140
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 33-10-5, amendant le Règlement de contrôle intérimaire agricole numéro 33-02, soit et est adopté tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. RÈGLEMENT NUMÉRO 32-10-6 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : ADOPTION

10-05-141

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-10-6 le 4 février 2010 afin de modifier la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une consultation publique le 31 mars 2010 relative au projet de règlement numéro 32-10-6;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un avis gouvernemental favorable à l'égard du projet de règlement numéro 32-10-6;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 32-10-6;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 4 février 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-10-6, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

10-05-142

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, par sa résolution numéro 2010-04-118, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement Révisé de façon à ce qu'il soit dorénavant possible de permettre un usage d'école de paramoteur dans l'affectation agricole;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a été prise en considération par le Comité consultatif régional d'aménagement qui recommande au Conseil de procéder à la modification demandée au Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le Conseil mandate son personnel pour entreprendre les démarches nécessaires à la modification du Schéma d'Aménagement Révisé pour tenir compte de la demande formulée par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'effet qu'une école de paramoteur soit permise en affectation agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 22. PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : PROCESSUS D'ÉLABORATION PROPOSÉ

10-05-143

ATTENDU QU'en prévision de l'entrée en vigueur prochaine du projet de loi 58 prévoyant un nouveau partage des compétences en matière d'aménagement du territoire pour le territoire des communautés métropolitaines, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), propose aux MRC et aux agglomérations, dont le territoire est compris en tout ou en partie dans celui de la CMM, un processus ou une démarche pour l'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU'il est prévu, dans le cadre de ce processus, une participation des MRC et des agglomérations sur le plan politique, dont la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud pour le territoire de la Couronne Sud, ainsi que sur le plan administratif par la mise en place d'un comité de pilotage formé des directeurs généraux et d'un comité technique formé des responsables de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE ce processus prévoit également la délégation, par entente, aux MRC et aux agglomérations du mandat de proposer, dans une perspective de développement durable, des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la CMM, à l'égard de la densité, du territoire d'urbanisation optimale et du périmètre d'urbanisation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu formule un avis favorable à l'égard du processus d'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement soumis par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), lequel processus est plus amplement décrit dans le document de travail, intitulé : « Plan métropolitain d'aménagement et de développement - Contenu, processus et plan de travail », daté du 9 mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23. COURS D'EAU

23.1 Cours d'eau Jodoin et Décharge Alix : octroi du contrat

10-05-144

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a demandé, par sa résolution numéro 132-08 adoptée le 29 juillet 2008, l'intervention de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu afin de solutionner une problématique d'érosion dans les cours d'eau Jodoin et Décharge Alix;

ATTENDU QUE les cours d'eau Jodoin et Décharge Alix se trouvent entièrement sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et sont, par conséquent, sous la juridiction de celle-ci;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 09-09-242 et 09-09-243 adoptées le 3 septembre 2009, la MRC autorisait et décrétrait les travaux d'aménagement de seuils dissipateurs d'énergie dans les cours d'eau Jodoin et Décharge Alix;

ATTENDU QUE le principal et unique intéressé par la réalisation des travaux, monsieur Rudolf Luscher, a été rencontré par le personnel de la MRC et accepte que le projet, tel que proposé par la firme BMI experts-conseils inc., soit réalisé et que les coûts relatifs à ces travaux soient à sa charge exclusive, selon les conditions prévues à l'entente, intitulée : « Entente relative à la réalisation de travaux d'aménagement dans les cours d'eau Jodoin et Décharge Alix sur les lots 311, 311A ; 313 et 299 à Saint-Jean-Baptiste » intervenue entre monsieur Rudolf Luscher et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux;



No de résolution
ou annulation

10-05-144
(suite)

ATTENDU QU'une offre de service a été transmise par l'entreprise Les Constructions M. Morin inc. pour la réalisation des travaux d'entretien desdits cours d'eau;

ATTENDU QUE l'entreprise Les Constructions M. Morin inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au projet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU DE retenir les services de l'entreprise Les Constructions M. Morin inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de seuils et de nettoyage des cours d'eau Jodoin et Décharge Alix, selon les montants décrits dans son offre de service, datée du 18 mars 2010, au montant de 55 895,70 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23.2 Entente interrégionale pour la gestion des cours d'eau avec la ville de Longueuil

10-05-145

ATTENDU QU'un projet d'entente modifié pour la gestion des cours d'eau de compétence commune de la ville de Longueuil et de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été déposé à une séance du Bureau des délégués, tenue le 2 septembre 2009, au siège social de la MRC de Lajemmerais;

ATTENDU QUE le projet d'entente modifié proposé a pour but de simplifier la première version de l'entente et de permettre à chaque organisme d'appliquer sa réglementation relative à l'écoulement des eaux sur son territoire;

ATTENDU QUE les membres du Bureau des délégués de la ville de Longueuil et de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont approuvé les modifications proposées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent monsieur Gilles Plante, préfet, et monsieur Bernard Roy, directeur général, à signer au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu une entente interrégionale à intervenir entre la ville de Longueuil et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour la gestion des cours d'eau, conformément au projet d'entente modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23.3 Branche 15 du ruisseau Beloeil : approbation de facture

10-05-146

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 10-01-007 adoptée le 14 janvier 2010, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme BMI experts-conseils inc., conformément à son offre de service, afin que la branche 15 du ruisseau Beloeil soit intégrée au projet d'entretien de la branche 16 pour laquelle un mandat avait déjà été octroyé;

ATTENDU QUE le rapport préparé par monsieur Gilles Bolduc, ingénieur de la firme BMI experts-conseils inc., confirme que les obstructions qui nuisaient au libre écoulement des eaux ont été enlevées, sans permis, mais que les travaux ont été bien exécutés;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Bolduc confirme, après avoir fait des relevés d'arpentage et analysé les profils, qu'un entretien ne s'avère plus nécessaire et suggère de ne pas donner suite à la demande d'entretien de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil



No de résolution
ou annotation

10-05-146
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le dossier de demande d'entretien de la branche 15 du ruisseau Beloell, faite par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloell, soit et est abandonné, puisque les travaux ont déjà été effectués adéquatement par le propriétaire.

D'approuver le paiement de la facture numéro 2010-133 de BMI experts-conseils inc., au montant de 1 946,15 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24. DEMANDES D'APPUI

24.1 MRC des Pays-d'en-Haut : financement des MRC

10-05-147

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 31 mars 2010, la lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, datée du 22 mars 2010;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a aussi reçu une copie de cette même lettre du Ministre Lessard;

ATTENDU QUE par cette lettre, le Ministre Lessard semble démontrer une grande importance à l'aboutissement de l'exercice de révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC au point où il veut en faire une des prochaines règles de partage de l'enveloppe budgétaire de 9,2 M\$ distribuée aux MRC;

ATTENDU QUE, d'autre part, le ministère pilote une révision complète à venir de sa Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que, ce faisant, il n'est plus certain de maintenir l'obligation de révision des SAD;

ATTENDU QUE plusieurs MRC ont vu leur schéma d'aménagement révisé entrer en vigueur;

ATTENDU QU'il n'est pas certain que les MRC aient, pour une seconde fois, à réviser leur schéma d'aménagement et de développement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC des Pays-d'en-Haut dans ses démarches visant à informer le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, qu'elle ne veut plus être pénalisée dans la distribution de son enveloppe budgétaire du fait que leur schéma d'aménagement et de développement est déjà en vigueur, s'il prévoit la faire en fonction de ce paramètre, elle suggère que la distribution se fasse aussi en tenant compte de la mise en œuvre du plan d'action inclus au schéma d'aménagement et de développement, autre « obligation » des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.2 FQM : financement de la collecte sélective et politique de gestion des matières résiduelles

10-05-148

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;



No de résolution
ou annulation

10-05-148
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;
- ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis dix (10) ans;
- ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
- ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;
- ATTENDU QUE le projet de loi no 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci et qu'en conséquence, elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100%;
- ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi no 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contraction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la Fédération Québécoise des Municipalités afin que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché.

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.3 Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu : demande d'intervention au BAPE pour l'oléoduc Montréal-Portland

10-05-149

- ATTENDU QUE l'oléoduc Montréal-Portland passe sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand et de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, deux (2) municipalités membres de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;
- ATTENDU l'âge de l'oléoduc et les informations obtenues à savoir que des modifications pourraient être apportées à l'oléoduc, notamment quant au flux, aux débits et à la pression dans la conduite;
- ATTENDU QUE la conduite traverse la rivière Richelieu tout juste en amont de la prise d'eau de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu qui alimente en eau potable plus de 75 000 personnes dans neuf (9) municipalités de la région, soit les municipalités membres de la Régie ainsi que la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;



No de résolution
ou annotation

10-05-149
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU le danger potentiel du passage sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand et de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu (situées en amont de la prise d'eau de la Régie) d'une matière aussi toxique que le pétrole brut des sables bitumineux pour notre environnement, nos terres et nos nappes phréatiques;

ATTENDU QUE l'approvisionnement actuel satisfait le Québec et que notre société devrait s'aligner vers une diminution de l'usage du pétrole;

ATTENDU QUE les impacts du bris ou de la défaillance d'un aussi vieil oléoduc ne sont pas connus par l'expérience ni par la science;

ATTENDU QUE le pétrole est une matière hautement polluante pour les eaux s'il y avait accident de déversement, la haute toxicité du pétrole pouvant contaminer les eaux pour des générations à venir;

ATTENDU QUE notre responsabilité quant aux impacts environnementaux s'est largement accrue depuis cinquante (50) ans

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu dans ses démarches visant à appuyer la Coalition du Corridor de l'oléoduc Montréal-Portland afin de requérir du Bureau des audiences publiques en environnement qu'il tienne des audiences publiques dans chacune des municipalités ou comtés de la Coalition afin d'évaluer les risques afférents au projet, selon ce qui est prévu aux articles 22 et 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Coalition du Corridor de l'oléoduc Montréal-Portland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 25. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 26. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande au Conseil quels sont exactement les bois qui sont protégés sur le territoire de la MRC. Monsieur Guy Raymond, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, exprime son appréciation face à la position du Conseil concernant la demande d'appui de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu relative à la demande d'intervention au BAPE pour l'oléoduc Montréal-Portland et souligne les efforts faits à ce sujet par monsieur Bernard Gagnon, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

POINT 27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 45.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet

10-05-150